



SERVICE ACHATS/MARCHES

marches-contrats.cpam-herault@assurance-maladie.fr

☎ 04.99.52.53.12

Montpellier, le 29 septembre 2025

Objet : Marché N° 34-25/34
Nettoyage écologique des véhicules de la CPAM de l'Hérault

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous consulter pour un marché de nettoyage de véhicules pour la CPAM de l'Hérault.

Ce marché est réservé aux ESA/ESAT ou à des structures équivalentes, conformément à l'article L.2113.12 du code de la commande publique.

Les prestations seront à réalisées sur les sites de Montpellier-Gambetta et Hours à Béziers.

Les modalités de la consultation et le détail des prestations sont définis dans le cahier des clauses particulières (CCP).

La CPAM de l'Hérault est un organisme privé gérant un service public, organisme de Sécurité sociale soumis à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés publics des organismes de Sécurité sociale, ainsi qu'au code de la commande publique applicable depuis le 1^{er} avril 2019.

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Il fait référence au CCAG-FCS (arrêté du 30 mars 2021).

Le marché n'est pas alloti. La dévolution en lots séparés risque de rendre financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations demandées.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à disposition des candidats sur la plateforme (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr> ainsi que sur <https://www.hosmoz.fr>, il comprend :

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation,
- L'acte d'engagement (ATTR11) et le Bordereau de Prix (BP),
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- Le cadre de réponses techniques correspondant à l'offre technique du candidat,
- Le livret de sécurité du prestataire.

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation du marché auront lieu par voie électronique sur la plateforme « Place ».



Assistance du dépôt électronique sur la plateforme « Place »

Les candidats disposent sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des offres.

Les prérequis techniques, sont disponibles sur ledit site à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Commun.PrerequisTechniques&calledFrom=agent#rubrique_2

De plus, pour toute demande d'assistance technique, questions ou problèmes rencontrés, les candidats peuvent effectuer une demande sur le site

<https://www.marches-publics.gouv.fr/faq/?token=3642f1d9-192a-469e-a766-9c53c9a1c584>

Accompagnement : Le service d'assistance téléphonique de PLACE (01 53 43 05 45) est à votre disposition pour vous accompagner de 09h00 à 19h00 les jours ouvrés.

Un outil d'assistance en ligne est également disponible lorsque vous avez un compte et que vous êtes connecté (en haut à droite). L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une FAQ en filtrant par catégorie.

Si la FAQ ne vous apporte pas une réponse complète, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne, pré-alimentée de vos informations de connexion.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le service d'assistance à la « dernière minute ».

Si vous êtes intéressés, votre proposition devra **obligatoirement être déposée de façon dématérialisée via la plateforme (PLACE)** <https://www.marches-publics.gouv.fr> .

La date limite de remise des offres est fixée au : 22/10/2025 – 16 h 00

Votre proposition comportera obligatoirement :

- La lettre de candidature (ou DC1),
- La déclaration du candidat (ou DC2),
- Ces 2 documents peuvent être remplacés par le DUME (sur Place),
- L'agrément via la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens avec l'Etat pour les Entreprises Adaptées (CPOM) ou la preuve de l'autorisation préfectorale pour les Esat,
- Délégation de pouvoir des personnes habilités à engager la société,
- L'extrait K-Bis ou N°SIRET/SIREN pour consultation par l'acheteur au Registre National des Entreprises ;
- L'acte d'engagement (ATTRI1) dûment complété et signé par un représentant ayant délégation du candidat ;
- Le Bordereau de Prix (BP) complété et signée ;
- Le cadre de réponses techniques complété et signé;
- Les fiches techniques des produits Ecolabel/Ecocert ;
- L'attestation d'assurance RC professionnelle en cours de validité ;
- Un RIB ;
- Les attestations fiscales et sociales à jour. Dans le cas du candidat ne peut pas fournir ces documents dans un délai de 5 jours ouvrés, le marché sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement.

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Toute proposition parvenue hors délai sera rejetée.



Les offres seront classées au regard de l'application des critères et des sous-critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 50 % ;
- Valeur technique (appréciée à la lecture du cadre de réponses techniques du candidat) : 40% ; décomposée comme suit :
 - Méthodologie détaillée et moyens humains dédiés à l'exécution du marché : 30%
 - Matériels et produits utilisés : 10 %
- Développement durable : 10%. Mesures prises pour le recyclage, la valorisation ou l'élimination des déchets

La CPAM de l'Hérault se réserve le droit de négocier sur certains éléments financiers et techniques de l'offre avec les candidats ayant présenté les offres les plus avantageuses. Toutefois, les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition car la CPAM de l'Hérault pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (article R. 2123-5 du code de la commande publique).

Le règlement interviendra 30 jours à réception de la demande de paiement, par virement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable Achats/marchés

P. KAPPES